

Vous aussi vous **gagnez trop ?**

Vous **travaillez trop peu ?**

Vous êtes **trop peu flexibles ?**

Bientôt les organisations syndicales négocieront de nouveaux avantages pour l'ensemble du personnel de la commission paritaire 311 ainsi que pour les autres commissions paritaires du commerce.

Déjà nous nous préparons à l'argumentation patronale : l'environnement économique, la concurrence, les salaires trop élevés, le manque de flexibilité du personnel...

#### Nous constatons un personnel

- ▶ qui s'appauvrit,
- ▶ vit de plus en plus dans l'insécurité des contrats à durée déterminée, d'avenants aux contrats, de temps partiels trop faibles,
- ▶ est remplacé progressivement par des technologies de plus en plus sophistiquées,
- ▶ doit sans cesse courir des rayons aux caisses, des caisses aux rayons,
- ▶ subit un stress permanent et se démotive.

#### Pas de concurrence sur le social et des salaires justes

Depuis 1999, nous avons privilégié la négociation d'accords identiques pour les trois commissions paritaires les plus importantes : les grands magasins (CP 312), le commerce de détail alimentaire (CP 202) et les grandes entreprises de vente au détail (CP 311).

**Notre but : éviter la concurrence entre les enseignes sur le dos du personnel en accordant les mêmes conditions à tous MAIS les meilleures conditions pour tous**

Bien sûr c'est aussi un avantage pour les employeurs puisqu'ils paient leur personnel au même prix que les concurrents !

#### Où est alors leur problème ?

Facile à comprendre : tout avantage supplémentaire accordé aux travailleurs est un peu d'argent en moins dans la poche des actionnaires !

C'est pourquoi ils rechignent à augmenter les salaires, les heures contractuelles des temps partiels.

C'est pourquoi ils vous trouvent toujours trop nombreux et cherchent à réduire au maximum l'emploi à durée indéterminée.

#### Un emploi convenable pour toutes et tous

La presse dévoile quasi tous les jours les salaires mirobolants - et souvent secrets - des hauts dirigeants des entreprises.

Les entreprises s'enrichissent au détriment des ménages : les derniers gouvernements ont introduit une série de mesures avec avantage financier **pour stimuler la création d'emplois**.

Ces avantages représentent dans la grande distribution entre 21,7% et 29,4% des assurances sociales payées pour le personnel mais **où sont les emplois créés ?**

Les entreprises veulent sans cesse améliorer leur image auprès du public et se veulent toujours plus « éthiques ».

Certaines s'engagent même en signant des « chartes pour la diversité » et nous les en félicitons mais nous attendons des actes bien plus que des déclarations d'intention; donc plus de considération pour le personnel en général et pour les travailleurs à temps partiel, très majoritairement des travailleuses en particulier ; l'égalité a un prix mais aussi un intérêt : un personnel « **mo-ti-vé** ».

#### Nos priorités :

- ▶ des salaires plus élevés
- ▶ des emplois et des conditions de travail convenables
- ▶ un temps de travail et une vie privée équilibrés
- ▶ une fin de carrière progressive

#### ET LES VÔTRES ?

Bientôt les organisations syndicales négocieront de nouveaux avantages pour l'ensemble du personnel de la commission paritaire 311 avec les représentants patronaux de vos entreprises.

Merci de nous signaler vos priorités en classant de 1 à 15 les propositions ci-dessous (du plus important= 1 ; au moins important= 15) et de remettre ce document à votre délégué-e-CNE avant le 24 décembre 2006.

#### POUVOIR D'ACHAT

- augmentation des barèmes et des salaires
- prolongation des augmentations barémiques au-delà de 20 ans d'ancienneté
- paiement d'un sursalaire pour heures tardives (de 18h à la fermeture)
- augmentation du remboursement des frais de transport

#### CONDITIONS DE TRAVAIL

- réduction collective du temps de travail sans perte de salaire : vers les 32h en 4 jours
- contrat minimum à l'embauche : 24h/semaine
- temps partiel : en 3 jours maximum à la demande du travailleur
- limitation des avenants au contrat et des contrats à durée déterminée

## FIN DE CARRIERE

- reconduction des accords de crédit-temps
- élargissement du crédit-temps à toutes les catégories de personnel
- remplacement du personnel en crédit-temps
- prolongation de la convention de prépension

## CLASSIFICATIONS

- révision des classifications


## SECURITE

- présence de 2 personnes minimum en début et fin de journée

## FORMATION

- droit individuel à la formation

## AUTRES

 .....

.....

.....

.....

.....

.....

Entreprise .....
Région .....

**Secrétariat général** • 02.538.91.44  
69/75 rue du Page • 1030 Bruxelles

**Bruxelles** • 02.508.87.70  
Rue Pléтинckx, 19 • 1000 Bruxelles

**Brabant Wallon** • 067.88.46.90  
R. des Canonniers, 14 • 1400 Nivelles

**Charleroi** • 071.23.09.66  
Rue Prunieu, 5 • 6000 Charleroi

**Mons** • 065.37.26.13  
Rue Claude de Bettignies, 10/12 • 7000 Mons

**Tournai** • 069.88.07.49  
Avenue des Etats-Unis, 10/5 • 7500 Tournai

**La Louvière** • 064.23.99.22  
Place Maugrétout, 17 • 7100 La Louvière

**Liège** • 04.340.74.90  
Boulevard Saucy, 10 • 4020 Liège

**Verviers** • 087.30.52.52  
Pont Léopold, 4 • 6480 Verviers

**Eupen** • 087.59.46.50  
Rue d'Aix-la-Chapelle, 89 • 4700 Eupen

**Namur** • 081.22.81.09  
Place L' Ilon, 13 • 5000 Namur

**Arlon** • 063.24.20.55  
Rue Pietro Ferrero, 1 • 6700 Arlon



Vous aussi vous **gagnez trop** ?  
Vous **travaillez trop peu** ?  
Vous êtes **trop peu flexibles** ?